

Immeuble : Résidence LES HECHES

Vendeur : Mme ADOL Michèle

Notaire : SAS SAROTTI Marc et Celine POURRE-LANAU

Clerc de notaire :

SAS SAROTTI Marc et Celine POURRE-LANAU
27 Route de Toulouse
Espace le Gabé
09100 PAMIER
FRANCE

SAINT-LARY-SOULAN, le 16/03/2022

Certificat de l'article 20.II

Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 issu de l'article 55 de la loi « ALUR »

Je soussigné, **DUCOS Immobilier**, Siret **75399590100034**, syndic de l'immeuble **Résidence LES HECHES à GOUAUX-DE-LARBOUST (31110)**

Certifie et atteste que les acquéreurs ci-après désignés, et ce, en leurs noms personnels, au travers d'une société, de leur conjoint ou partenaire de PACS s'il en existe :

Madame Julie CABRIES et Monsieur Frédéric COTTAVE demeurant ensemble à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650)
45 avenue de Toulouse

En leurs noms personnels
~~Au travers de la société.....~~
~~Au travers de son conjoint.....~~
~~Au travers de son partenaire de PACS.....~~

Ne sont pas déjà copropriétaires d'un ou plusieurs lots de l'immeuble.

Sont déjà copropriétaire des lots numéros 21 et 59 de l'immeuble et qu'il n'a pas fait l'objet d'une mise en demeure de payer de ma part restée infructueuse depuis plus de 45 jours.

Est déjà copropriétaire des lots numéros.....de l'immeuble et qu'il a fait l'objet d'une mise en demeure de payer de ma part restée infructueuse depuis plus de 45 jours.
Montant des sommes litigieuses.

Veuillez agréer, Cher Maître, nos sincères salutations.

Le syndic

